
VILLE DE SAINTE-JULIE
PREMIÈRE SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

1.2 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

17-001 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 2011, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

17-002 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 6 DÉCEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016

2. ADMINISTRATION

17-003 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2017

17-004 2.2 AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

17-005 2.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT – AUDITION DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER NUMÉRO 505-32-034404-153

-
-
- 17-006 2.4 REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION
- 17-007 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
- 17-008 2.6 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$
- 17-009 2.7 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$
- 17-010 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$
- 17-011 2.9 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$
- 17-012 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-013 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-014 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-015 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-016 3.4 AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

17-017 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

17-018 4.2 INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2017

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-019 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-020 5.2 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-021 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

17-022 5.4 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

17-023 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-024 5.6 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

17-025 5.7 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

17-026 5.8 PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

17-027 5.9 SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR L'ANNÉE 2017

17-028 5.10 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

17-029 5.11 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

17-030 5.12 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

17-031 5.13 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES D'UN LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÉGLEMENT NUMÉRO 1182

17-032 5.14 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET – RÉGLEMENT NUMÉRO 1188

6. SERVICE DE L'URBANISME

17-033 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016

17-034 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 933-A, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « CAISSE DESJARDINS » – ZONE C-242

17-035 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 933-B, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « FLOR DÉCO » – ZONE C-242

17-036 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « SUBWAY » – ZONE C-242

17-037 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 45, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

17-038 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « LA CLEF DE L'ÉNIGME » – ZONE C-147

17-039 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS « VOYAGES & CROISIÈRES STE-JULIE » – ZONE C-147

17-040 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI « M^e SANDRA CLÉMENT – VOTRE NOTAIRE » – ZONE C-151

17-041 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

17-042 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE – 489, RUE DES GAILLARDES – ZONE H-220

17-043 6.11 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

7. SERVICE DES LOISIRS

17-044 7.1 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2016

17-045 7.2 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

17-046 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE

17-047 7.4 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

8. AVIS DE MOTION

17-048 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-049 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

17-050 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-051 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

17-052 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

17-053 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-054 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUES LES 6 DÉCEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 6 décembre et 12 décembre 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-003

**NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET
AVRIL 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère Mme Isabelle Poulet, mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-004

**AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux requiert que tout membre du Conseil reçoive une autorisation préalable du Conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du Conseil à participer à ces événements;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes numéros 2017-01 et 2017-02;

QUE les membres du Conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-005

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT – AUDITION DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER NUMÉRO 505-32-034404-153

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie fait l'objet d'une poursuite à la Cour des petites créances, divisions des petites créances, dans le dossier portant le numéro 505-32-034404-153;

ATTENDU QUE l'audition de ce dossier est prévue le 23 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE désigner le responsable des opérations au Service des infrastructures à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie à la Cour du Québec, division des petites créances, dans le dossier portant le numéro 505-32-034404-153.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-006

REGROUPEMENT – OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) demande aux offices municipaux d'habitation (OMH) et aux municipalités régionales de comté de voir au regroupement des organismes afin d'augmenter l'efficacité de ces derniers;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, les cinq OMH ont plus de 148 unités d'occupation;

ATTENDU QUE la SHQ fixe le seuil minimal à 100 unités d'occupation;

ATTENDU QUE les divers acteurs du milieu demandent à ce que le regroupement des cinq OMH ait lieu sur une base régionale;

ATTENDU QU'un membre du Conseil doit être nommé sur le comité de transition et de concertation de ce regroupement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE prôner et d'être favorable au regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la municipalité régionale de comté;

DE nommer le conseiller M. Mario Lemay sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville;

DE nommer le conseiller M. Normand Varin à titre de substitut, en cas d'absence de M. Lemay.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-007

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU l'entente « Services aux sinistrés » intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre les parties relativement à l'assistance humanitaire en cas de sinistre, résolution numéro 14-051 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014;

ATTENDU QUE cette entente vient à échéance en mars 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE selon les termes prévus à cette entente, la Ville de Sainte-Julie s'engage à verser une contribution financière de 0,16 \$/per capita pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions de l'entente « Services aux sinistrés » à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque représentant une contribution financière de 4 820,80 \$, pour l'année 2017, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, le tout conformément à cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-008

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1188 pour payer le coût des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 522 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 522 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-009

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1189 pour payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 421 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 421 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-010

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1190 pour payer le coût des travaux de scellement de fissures à divers endroits pour un montant de 60 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 60 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-011

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1191 pour payer le coût des travaux de revitalisation du Vieux-Village ainsi que les frais contingents pour un montant de 294 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 294 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-012

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du Règlement numéro 1192 pour payer le coût des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la sortie 102 ainsi que les frais contingents pour un montant de 750 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$ soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-013

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 9 décembre 2016 au 5 janvier 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-01	Chèques à ratifier:	652 292,10 \$
Liste F-2017-02	Comptes à payer:	4 184 321,32 \$
Règlements		
Liste F-2017-03	Comptes à payer:	260 409,14 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2017-04	Chèques à ratifier:	26 062,08 \$
Liste F-2017-05	Comptes à payer:	39 946,89 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 décembre 2016 au 5 janvier 2017 apparaissant sur les listes F-2017-01 à F-2017-05;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-014

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 6 janvier 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 33 375,64 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-015

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À
MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 6 janvier 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 3 092,83 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-016

**AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES
DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE certaines dépenses sont considérées comme incompressibles et qu'elles sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du Conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2017 au montant de 25 093 400 \$, tel qu'il apparaît à la liste suivante :

PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES	
Rémunération du personnel	10 508 687 \$
Cotisation de l'employeur	2 865 852 \$
Frais de déplacement du personnel	55 358 \$
Congrès	58 588 \$
Frais de poste	67 826 \$
Téléphone	92 475 \$
Câble – TV	1 859 \$
Internet	23 651 \$
Autres dépenses de communication	22 669 \$
Autres dépenses de publicité	23 263 \$
Autres services professionnels	4 000 \$
Formation et perfectionnement	121 257 \$
Immatriculation des véhicules	48 970 \$
Autres services gouvernementaux	3 350 \$
Réceptions	51 475 \$
Cotisations – associations et abonnements	57 261 \$
Taxibus – contrat	186 770 \$
Autres services	588 913 \$
Location de matériel et de véhicules (Fête nationale du Québec)	9 350 \$
Location d'ameublement	25 997 \$
Aliments et breuvages	18 540 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	13 300 \$
Périodiques	18 900 \$
Électricité	703 224 \$
Gaz naturel	50 578 \$
Événements spéciaux	164 638 \$
Autres biens non durables	6 713 \$
Frais de financement	5 430 980 \$
MRC de Marguerite-D'Youville	3 601 961 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	188 594 \$
Vieux-Village	5 000 \$

Réclamations de dommages – intérêts	15 900 \$
Dépenses électorales	50 901 \$
Subvention à des particuliers	6 500 \$

D'autoriser la trésorière à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également la trésorière à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débiteurs dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-017

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)			
DUMESNIL, Yves	Syndiqué	Journalier à journalier bâtiment	19 décembre 2016
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
COUET-LANNES, Valérie	Syndiqué	Agente au Service à la clientèle surnuméraire	6 décembre 2016
CUSSON, Vincent	Professeur	Animateur médialab	20 décembre 2016
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur à la bibliothèque (bricolage et heure de conte)	À confirmer
PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session hivernale 2017			
ARSENEAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants	18 janvier 2017
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Initiation danse 4-5 ans, pré funky et funky 1	14 janvier 2017
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 2	14 janvier 2017
DION, Amélie	Saisonnier	Funky 4	19 janvier 2017
FORTIN, Anne-Sophie	Saisonnier	Cuistot	21 janvier 2017

PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session hivernale 2017			
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	16 janvier 2017
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1 et 2	14 janvier 2017
LUSSIER, Hélène	Saisonnier	Pré classique, classique 1-5	16 janvier 2017
MARTIN, Normand	Saisonnier	Guitare adultes	17 janvier 2017
PAQUERETTE, Véronique	Saisonnier	Dessin	14 janvier 2017
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip-hop 8-11 et 11-15	18 janvier 2017
ROBERGE, Lydia	Saisonnier	Théâtre-impro	16 janvier 2017
SIMARD, Gabriel	Saisonnier	Cuistot	21 janvier 2017
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Katag	4 février 2017
AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie	16 janvier 2017
BÉRARD, Catherine	Contractuel	Super aérotonus, ballon et flexibilité, aérotonic	14 janvier 2017
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates, stretching	18 janvier 2017
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	17 janvier 2017
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	16 janvier 2017
LAITRE, Sylvie	Contractuel	Yoga doux, hatha yoga	17 janvier 2017
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme	17 janvier 2017
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio Zumba	17 janvier 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-018

INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2017

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada – 2017 subventionne des projets d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir de ce programme et que la date limite pour présenter une demande est le 20 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Sainte-Julie à soumettre une demande d'inscription pour des projets d'emplois pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada – 2017;

QUE la greffière et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes à intervenir dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-019

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost prévus au règlement numéro 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 21 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction JP Roy inc. située au 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec) J6N 0M7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection d'infrastructures sur rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 3 624 836,47 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 décembre 2016 et conditionnellement à la réception de l'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) prévue à l'Entente Canada-Québec ainsi qu'à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1182.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-020

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, à la compagnie Construction JP Roy inc. pour un montant de 3 624 836,47 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 362 483,65 \$ pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, ce qui porte le montant autorisé à 3 987 320,12 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-021

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet prévus au règlement numéro 1184;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 15 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. située au 270, rue Brunet, Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 3 654 000 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 décembre 2016 et conditionnellement à la réception de l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévue à l'Entente Canada-Québec ainsi qu'à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1184.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-022

**PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D’INFRASTRUCTURES
SUR L’AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184**

ATTENDU l’adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur l’avenue Jules-Choquet, à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 3 654 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 7 %, soit 255 780 \$ pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur l’avenue Jules-Choquet, ce qui porte le montant autorisé à 3 909 780 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d’être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-023

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D’ACCESSOIRES DE JEUX AU
PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU’une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et l’installation d’accessoires de jeux au parc Ringuet prévus au fonds réservé - fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le jeudi 15 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Installation Jeux-Tec inc. située au 750, 3^e rang, Sainte-Justine de Newton (Québec) J0P 1T0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 178 212,97 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-024

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, à la compagnie Installation Jeux-Tec inc. pour un montant de 178 212,97 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 17 821,30 \$ pour les imprévus lors des travaux de fourniture et d'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, ce qui porte le montant autorisé à 196 034,27 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-025

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de disposition des boues qui ont été entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration lors du contrat d'enlèvement réalisé au cours des années 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 21 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Environnement Viridis inc. située au 1611, rue de l'Industrie, Beloeil (Québec) J3G 0S5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 82 046,16 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-026

PROVISION – GESTION DES TRAVAUX DE DISPOSITION DES BOUES – USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-17-159

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, à la compagnie Environnement Viridis inc. pour un montant de 82 046,16 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 7% pour les travaux imprévus lors de la disposition des boues entreposées dans des sacs sur le site des étangs aérés à l'usine d'épuration, soit 5 743,23 \$, ce qui porte le montant autorisé à 87 789,39 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-027

**SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à une demande commune de soumission publique pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable au nom de tous les participants à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,175 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, dans cette soumission, est estimée à 104 627,25 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, prévoyant une dépense pour la Ville de Sainte-Julie de 104 627,25 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-028

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS
CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE
LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS
ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet et une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-029

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1183 ET 1184

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet et une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-030

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-031

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-032

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT NUMÉRO 1188

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-033

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 décembre 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 9 janvier 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-034

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 933-A, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « CAISSE DESJARDINS » – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 2 novembre 2016, pour la Caisse Desjardins située au 933-A, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-035

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 933-B, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « FLOR DÉCO » – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Plus et datés du 2 décembre 2016, pour la place d'affaires « Flor Déco », située au 933-B, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.11.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-036

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2123, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER « SUBWAY » – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la façade (remplacement d'ouvertures), préparés par Éric Leblanc, architecte, et datés du 30 novembre 2016, pour la future place d'affaires « Subway » qui sera localisée à l'intérieur du bâtiment situé au 2123, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 444.15.A.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-037

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 45, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Dessin NB inc. et datés du 22 juin 2016, pour l'ajout d'une seconde porte en façade pour la résidence unifamiliale située au 45, rue du Belvédère, et ce, conformément à la résolution numéro 444.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-038

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « LA CLEF DE L’ÉNIGME » – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, pour l’enseigne de la place d’affaires « La Clef de l’Énigme » située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 444.5.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-039

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 99, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS « VOYAGES & CROISIÈRES STE-JULIE » – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Solumédia et datés du 17 novembre 2016, pour la place d’affaires « Voyages & Croisières Ste-Julie » située au 99, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 444.6.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-040

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI « M^e SANDRA CLÉMENT – VOTRE NOTAIRE » – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par SQUAD Agence tactique et déposés en date du 2 décembre 2016, pour la place d'affaires « M^e Sandra Clément – Votre notaire » située au 1990, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 444.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-041

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment commercial, préparés par Monty, architecte et datés du 16 novembre 2016, au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 444.8.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-042

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE – 489, RUE DES GAILLARDES – ZONE H-220

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un garage au 489, rue des Gaillardes, soumises par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 444.15.B.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-043

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 2011, rue Léonard-De Vinci a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par M. Jacques Monty, architecte et datés du 16 novembre 2016;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures est en lien avec la demande d'approbation des plans-concept de construction du nouveau bâtiment commercial au 2011, rue Léonard-De Vinci;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à la présentation du plan d'implantation préliminaire lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juillet 2016 et à l'approbation par le Conseil municipal le 4 octobre 2016 de trois (3) dérogations mineures afin d'implanter le bâtiment proposé sur le terrain du 2011, rue Léonard-De Vinci portant sur les trois éléments suivants :

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale fixe de 2 mètres, plutôt que 4 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-151;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre du mur latéral du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre de la ligne latérale de propriété, plutôt que 2 mètres, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'en plus des dérogations mineures déjà octroyées par le Conseil municipal en date du 4 octobre 2016 pour rendre possible la construction d'un bâtiment sur ce terrain (terrain exigu), d'autres éléments doivent faire l'objet de dérogations mineures afin de rendre le projet possible, dont une aire de stationnement située à moins de 2 mètres de la façade principale et à moins de 1,5 mètre du mur arrière du bâtiment, en raison de la présence de colonnes à l'avant et à l'arrière du bâtiment et une case de stationnement de moins que le nombre exigé par la réglementation;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 444.9.16 datée du 13 décembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par M. Jacques Monty, architecte, pour le futur bâtiment qui sera localisé au 2011, rue Léonard-De Vinci, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre et à 1,12 mètre de la façade principale du bâtiment principal, plutôt que 2 mètres;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre du mur arrière du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre;
- 19 cases de stationnement plutôt que 20 cases.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-044

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2016

ATTENDU le contrat de service intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures pour l'été 2016, conformément à la résolution numéro 16-210 adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 5 avril 2016;

ATTENDU QUE l'article 8 du contrat de gestion prévoit le paiement d'un montant de 77 941,55 \$, taxes incluses, pour les coûts relatifs aux services offerts par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les périodes de présaison et de postsaison furent plus longues en raison d'un été exceptionnel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 657,06 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines extérieures 2016 par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, le tout représentant une dépense totale de 84 598,61 \$;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-045

AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de la piscine intérieure, adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2012 par la résolution numéro 12-143;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville indexé selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à tarifs abordables à la clientèle jeunesse et de rencontrer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 273 992 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en quatre versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2017, afin d'offrir des activités aquatiques à tarifs abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 179 052 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en janvier 2017, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-046

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un budget total de 35 094 \$ a été prévu pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie une aide financière de 35 094 \$ pour l'année 2017, payable en deux versements égaux de 17 547 \$, les 15 janvier 2017 et 15 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-047

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 janvier 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Andréane Gill	150 \$	Championnat québécois	Gymnastique artistique	23 avril 2016	Brossard
Nicolas Gill	150 \$	Championnat québécois	Gymnastique artistique	23 avril 2016	Brossard

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-048

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus).

17-049

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement de construction numéro 1102 afin de modifier certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du service d'incendie.

17-050

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement numéro 1107 sur les usages conditionnels afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 - Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259.

17-051

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-50 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-048;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-50;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-052

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE D'INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction dans le but de modifier un article du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service d'incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-049;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction numéro 1102 afin de modifier certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service d'incendie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-4;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-053

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'USAGE « 5821 – ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR) » DANS LES ZONES C-247, C-254, C-258 ET C-259

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux usages conditionnels est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 sous le numéro 17-050;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'usage « 5821 - Établissement avec service de boissons alcoolisées (Bar) » dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259, soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-3;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy souhaite une bonne et heureuse année à tous.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS
AU PUBLIC**

Les conseillers se joignent à la mairesse et souhaitent une belle année à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean De Lanauze

- M. De Lanauze demande pour quelle raison la taxe d'eau a augmenté de 19 %.

Mme Roy mentionne qu'il n'y a pas eu d'augmentation de taxe d'eau. C'est la façon de taxer l'eau qui a changé, soit sous forme de tarification plutôt qu'à la taxe générale et cette tarification inclus aussi l'épuration depuis l'année dernière.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande si un nouveau commerce avec service de boissons alcoolisées va s'implanter à Sainte-Julie, compte tenu de l'amendement prévu au règlement de zonage, point 9.3 de l'ordre du jour de la séance.

Mme Roy mentionne que cette modification n'a pas été demandée par un commerçant spécifique, mais qu'elle a pour but de permettre le service de boissons alcoolisées dans les zones C-247, C-254, C-258 et C-259 situées près de l'autoroute 20 et du nouveau stationnement incitatif.

M. Yann Marcotte

- M. Marcotte demande quelle est la nature de la poursuite mentionnée au point 2.3 de l'ordre du jour de la séance.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit d'une poursuite de 600 \$ contre la Ville pour des dommages subis au véhicule automobile d'une personne.

M. De Lanauze

- M. De Lanauze mentionne que certains trottoirs et pistes cyclables sont très glissants dans la Ville.

Mme Roy mentionne que les conditions climatiques sont difficiles pour les déneigeurs. Tous les efforts sont déployés par les équipes de déneigement afin que tous les trottoirs et pistes cyclables soient bien déneigés.

17-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière